

UN POSTE DE MEDECIN DANS LES CINQ CRECHES MUNICIPALES DE GAP

- CCAS -

MISSIONS :

Superviser la prévention médicale au sein des structures municipales d'accueil petite enfance (cinq établissements), telle que défini par les articles R. 2324-39 et Art. R. 2324-40-1 du Code de la Santé Publique.

TÂCHES PRINCIPALES :

- Donner son avis lors de l'admission des enfants en crèche après examen médical.
- Contribuer au bon développement et à l'adaptation à vie en crèche.
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale.
- Organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- Faire de la prévention auprès des enfants accueillis notamment en matière d'équilibre nutritionnel et d'hygiène.
- Réaliser des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel des crèches.
- Participer aux réunions d'équipe.

POSITION DU POSTE DANS L'ORGANISATION :

Sous la responsabilité des Directrices d'établissements.

CONTRAINTE ET CONDITIONS PARTICULIERES DE TRAVAIL :

Il s'agit d'un emploi à temps non complet 6 heures par semaine. Le temps de travail sera réparti selon les besoins des crèches. L'emploi s'exerce auprès des cinq crèches municipales gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de Gap.

FORMATION :

Diplôme d'Etat de docteur en médecine possédant une expérience en pédiatrie pour les généralistes ou un diplôme de spécialiste en pédiatrie.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Expérience souhaitée dans un emploi similaire.

APTITUDES :

Qualités relationnelles, douceur et savoir-faire avec les enfants, esprit d'équipe, disponibilité, capacité d'écoute, aptitude pédagogique.

POSITION :

Poste de vacataire.

POSTE A POURVOIR : début septembre

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président du CCAS, Ville de Gap,
Direction des Ressources Humaines, BP 92 - 05007 GAP Cedex

www.ville-gap.fr